Commission Locale de l'Eau

SAGE de la Haute-Somme

Commission Thématique

« Gestion et protection des milieux naturels »

Etat des lieux

Président : Monsieur Bernard DECROIX

Réunion du 20 février 2009 à Péronne

Objectifs de la réunion

- ✓ Avancement de l'**Etat des Lieux**, discussion et validation du contenu
- ✓ Intervention du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
- ✓ Intervention de l'AMEVA – présentation des plans de gestion sur les affluents de la Somme
- ✓ Consultation sur le SDAGE – programme de mesures
- ✓ Perspectives du travail de la Commission

Rappel - fonctionnement

1. Phase préliminaire

2. Élaboration
- État des lieux
- Diagnostic
- Propositions d'actions

3. Mise en œuvre et suivi

SAGE de la Haute Somme

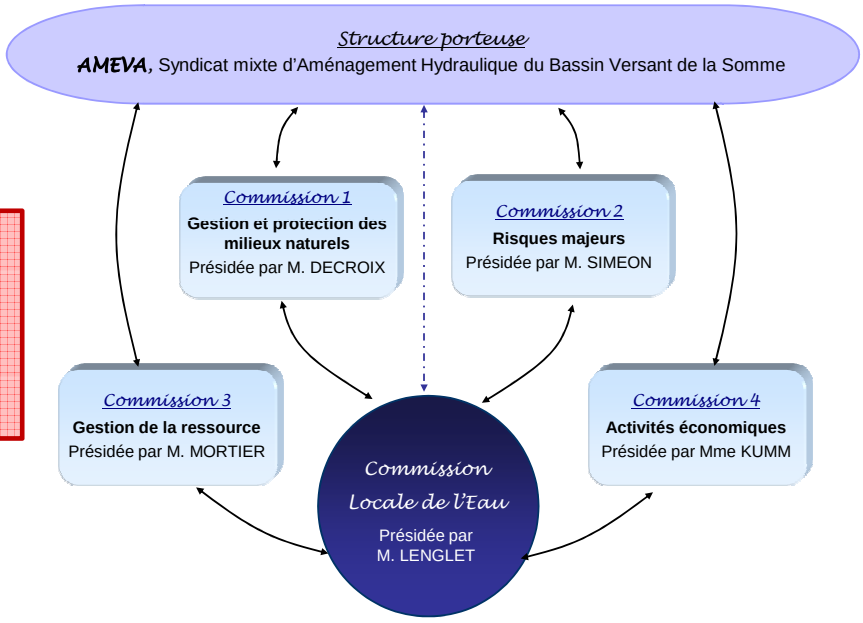

Calendrier de travail

Echéancier pour la commission gestion de la ressource

Juin/Juillet 2009	Avancement de l'état des lieux Présentation à la commission
Septembre/ Octobre 2009	Cartographie et dernières données de l'état des lieux Présentation à la commission
Février 2010	Rédaction de l'état des lieux et du diagnostic de la Commission Gestion de la ressource Présentation et validation par la commission
Avril 2010	Validation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE par la CLE

Le SAGE doit…

… être compatible avec le SDAGE (24 dispositions au total)

… répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

⇒ atteinte du bon potentiel écologique des masses d'eau pour 2015

… rédiger un Plan d'Aménagement et de Gestion Durables

… rédiger un règlement opposable aux tiers

Exemple :

Disposition 41 : les SAGE et les autorités compétentes dans le domaine de l'eau prennent en compte […] les plans départementaux de protection du milieux aquatiques et gestion des ressources piscicoles.

Exemple de règle (SAGE de l'Est-Lyonnais) :

« […] Tout projet touchant une zone humide sera compensé par la renaturation ou la création de zones humides de surface au moins équivalente. »

SAGE Haute Somme

Avancement de l'état des lieux

Avancement de l'état des lieux

Légende

✔ Réalisé
✘ Non réalisé

- ✔ présentation du territoire : topographie, climat, hydrologie, etc.
- ✔ caractéristiques fleuve Somme et affluents : propriétaire, gestionnaire, état physique, etc.
- ✔ analyse potentialités écologiques des cours d'eau : classement rivières, habitats et peuplements piscicoles, etc. (en cours de finalisation)
- ✔ caractéristiques des canaux : linéaire, alimentation, trafic fluvial, écluses, etc. et caractéristiques du projet de canal SNE
- ✔ caractérisation de la pollution des sédiments (PCB, métaux lourds, etc.) et impacts (en cours)
- ✔ recensement des ZNIEFF
- ✔ inventaire des ZICO
- ✔ principaux outils de protection des milieux aquatiques : réserve naturelle, Natura 2000, etc.
- ✔ inventaire des usages liés à l'eau et impacts (en cours de finalisation)
- ✘ inventaire ouvrages hydrauliques : localisation, état, franchissabilité piscicole, etc. (en cours)
- ✘ identifier les problèmes de continuité biologique : ZEC, ouvrages transverses, etc.
- ✔ caractéristiques et potentialités écologiques des plans d'eau et ZH : surface, typologie, usage, etc. (en cours)
- ✔ inventaire et caractérisation des espèces végétales invasives : localisation, lutte, etc. (en cours)

Etat des lieux – rappel des objectifs à atteindre

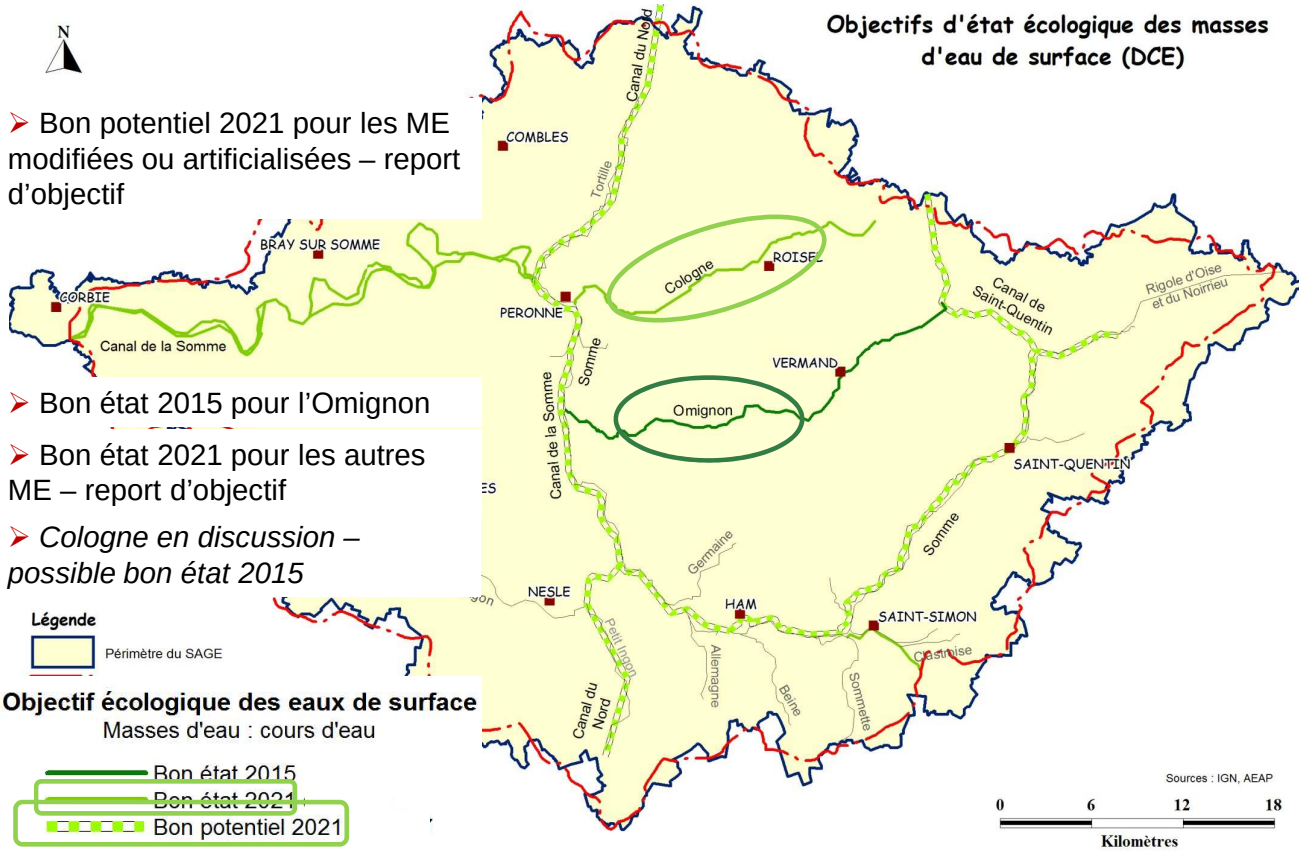

- ➢ Bon potentiel 2021 pour les ME modifiées ou artificialisées – report d'objectif
- ➢ Bon état 2015 pour l'Omignon
- ➢ Bon état 2021 pour les autres ME – report d'objectif
- ➢ *Cologne en discussion – possible bon état 2015*

Etat d'avancement – qualité du réseau hydrographique

- Système prenant en compte une quinzaine d'altérations susceptibles de perturber le cours d'eau
- Principaux cours d'eau de qualité mauvaise et passable
- Masses d'eau artificielles et/ou modifiées

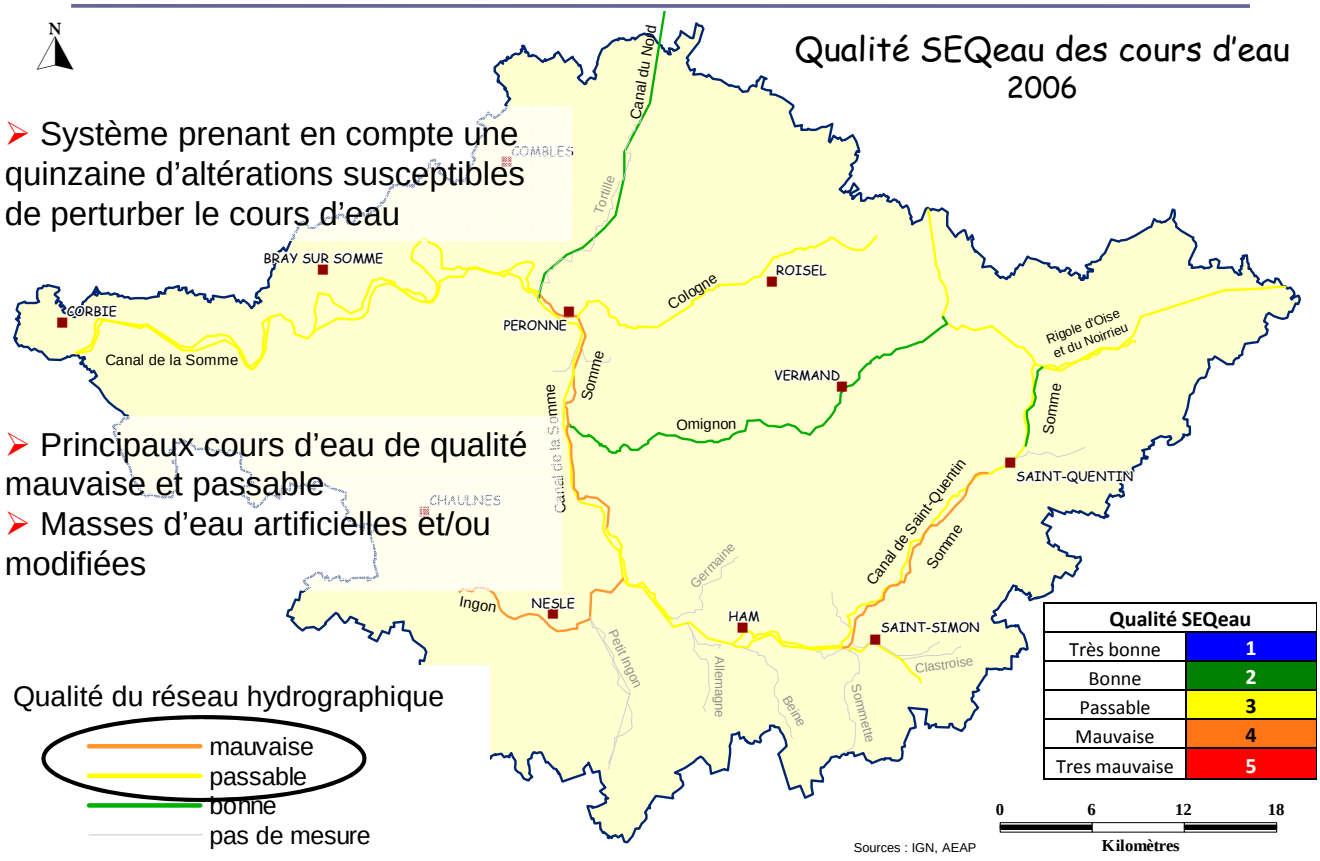

SAGE Haute Somme

Avancement de l'état des lieux

Les zones humides du territoire

SAGE Haute Somme

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie

Projet 2009

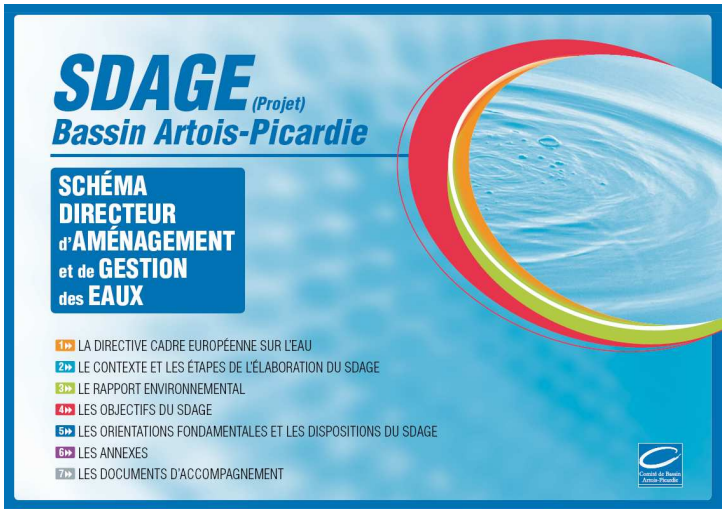

Etat des lieux

Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

➢ ***Orientation 25 : stopper la dégradation des zones humides à préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité***

✓ **Dispositions 42 et 43** :

• ***42*** - Les documents d'urbanisme et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant sur la carte des zones à dominante humide et/ou sur les délimitation des zones humides qui est faite dans les SAGE.
Les **documents de SAGE comprennent un inventaire des zones humides**, indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

• ***43*** – Les maîtres d'ouvrage sont invités à restaurer les zones humides. A cet effet des opérations sur des sites pilotes pourront être mises en place en partenariat entre les différents acteurs.

OBJECTIF GLOBAL fixé par la Directive Cadre sur l'Eau : Atteinte du bon état/potentiel des masses d'eau superficielles en 2015 ou 2021

Etat des lieux

Définition d'une zone humide (loi sur l'eau de 1992)

« On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année […] »

- **A quoi servent-elles** ? fonctions hydrologiques de régulation des crues, fonction épuratoire, fonction d'habitats pour de nombreuses espèces-biodiversité, fonction de récréation ou d'éducation, etc.…

Zone humide et DCE

- Non considérés comme des masses d'eau
- Pas d'objectif de « bon état » pour 2015, mais contribuent au « bon état » des masses d'eau avec lesquelles elles sont liées

Etat d'avancement

Détermination des **zones à dominante humide** par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du projet SDAGE

Définition/méthode : base de donnée spatiale des milieux potentiellement, voire humides. Base réalisée pour une utilisation au 1/50.000ème

Réalisé sur la base de photographies aériennes, scan 25, BD carthage, données BRGM…

Pas de terrain

Objectif : carte des milieux humides dans le projet de SDAGE 2009, document d'information pour les acteurs du bassin

Résultats : carte appliquée au territoire du SAGE Haute Somme

Zones à dominante humide

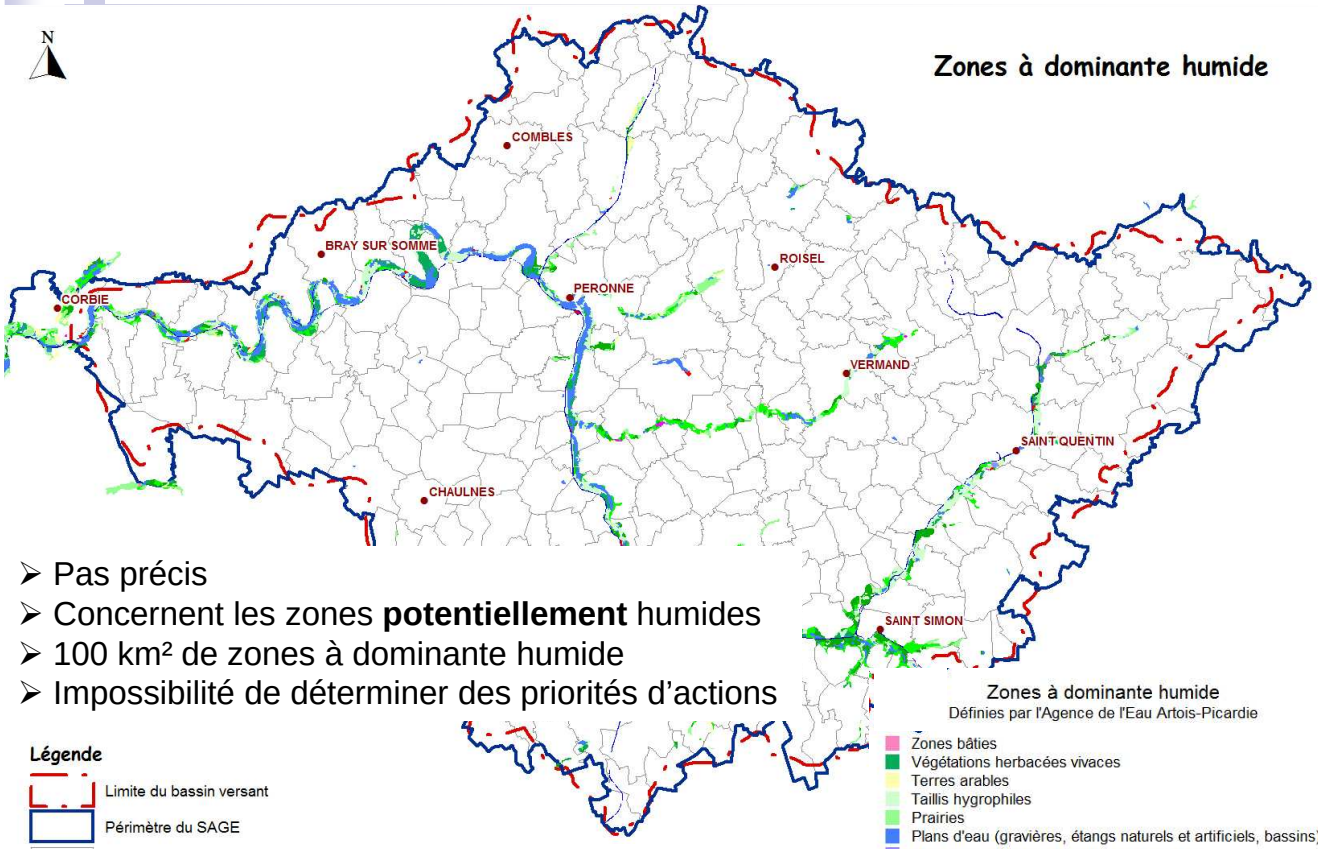

- Pas précis
- Concernent les zones **potentiellement** humides
- 100 km² de zones à dominante humide
- Impossibilité de déterminer des priorités d'actions

Légende
- Limite du bassin versant
- Périmètre du SAGE
- Communes

0 5 10 15
Kilomètres

Source : AEAP
Mise à jour : décembre 2008 - AMEVA

Zones à dominante humide
Définies par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Zones bâties
- Végétations herbacées vivaces
- Terres arables
- Taillis hygrophiles
- Prairies
- Plans d'eau (gravières, étangs naturels et artificiels, bassins)
- Mosaïques d'entités de moins de 1 hectare
- Habitats Légers de Loisirs
- Formations forestières à forte naturalité
- Espaces de loisirs
- Eaux courantes
- Boisements artificiels, plantations
- Autres zones artificialisées non connectées

Les zones humides à caractériser

Etat des lieux du SAGE

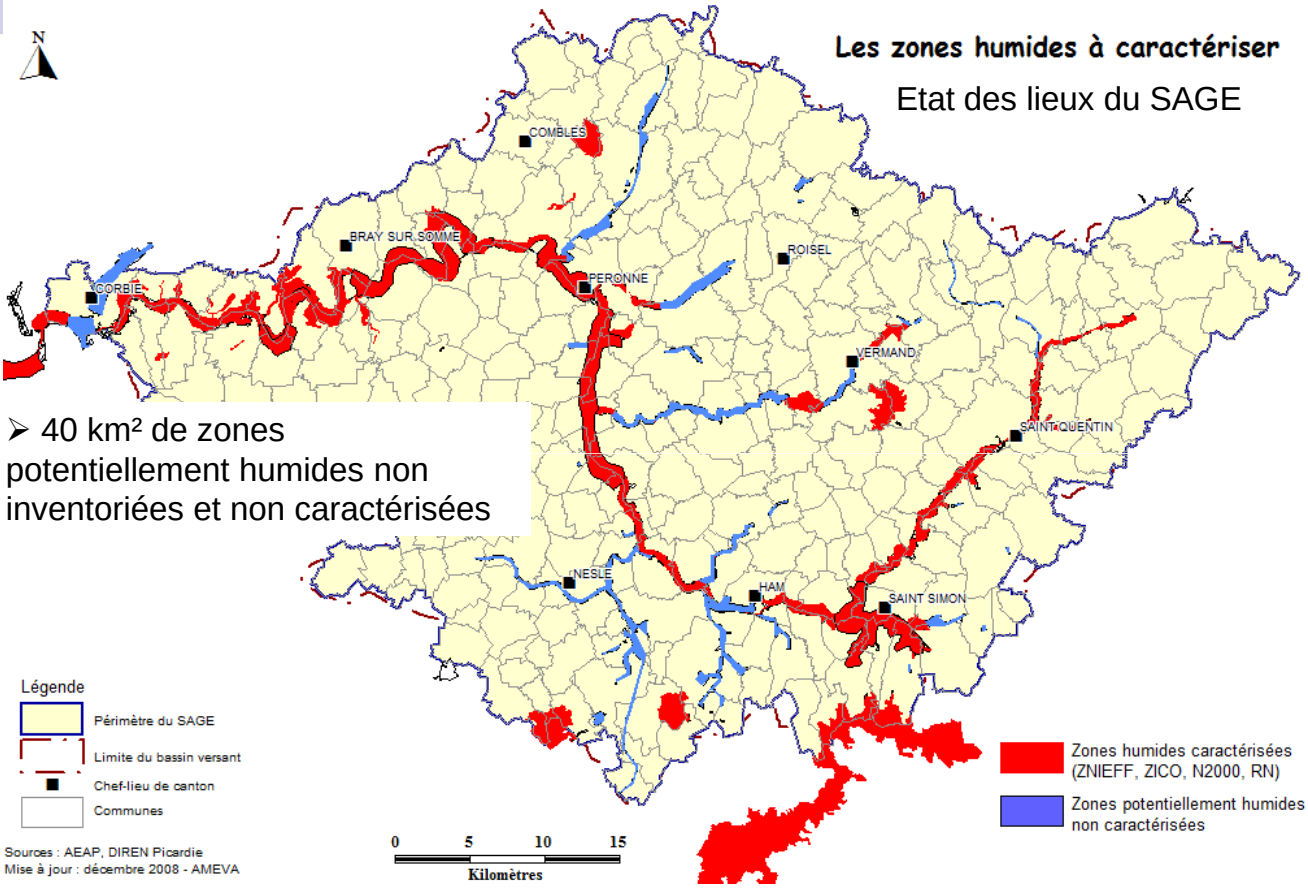

- 40 km² de zones potentiellement humides non inventoriées et non caractérisées

Légende
- Périmètre du SAGE
- Limite du bassin versant
- Chef-lieu de canton
- Communes

Sources : AEAP, DIREN Picardie
Mise à jour : décembre 2008 - AMEVA

0 5 10 15
Kilomètres

- Zones humides caractérisées (ZNIEFF, ZICO, N2000, RN)
- Zones potentiellement humides non caractérisées

Etat des lieux

La diversité des zones humides du territoire du SAGE

Somme à Frise

Marais d'Isle à Saint-Quentin

Marais d'Isle à Saint-Quentin

Somme à Suzanne

Omignon

Cologne – prairie humide

Etat des lieux

Menaces et atteintes des zones humides

- Remblaiement, endiguement, canalisation
- Abandon des activités traditionnelles et intensification
- Prolifération d'espèces invasives (40 % des communes selon questionnaire)
- Boisements
- Eutrophisation
- Urbanisation

Rôle du SAGE

Affiner l'inventaire des zones à dominante humide de l'AEAP pour définir des priorités d'action

Enjeu : inverser la tendance actuelle de dégradation des zones humides

Etat des lieux

Réglementation française zones humides

• Circulaire du 25 juin 2008

=> critères de définition et de délimitation des zones humides

• Circulaire du 30 mai 2008 sur les « zones soumises à contrainte environnementales »

– Protection des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)

– Définition des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE)

Etat des lieux

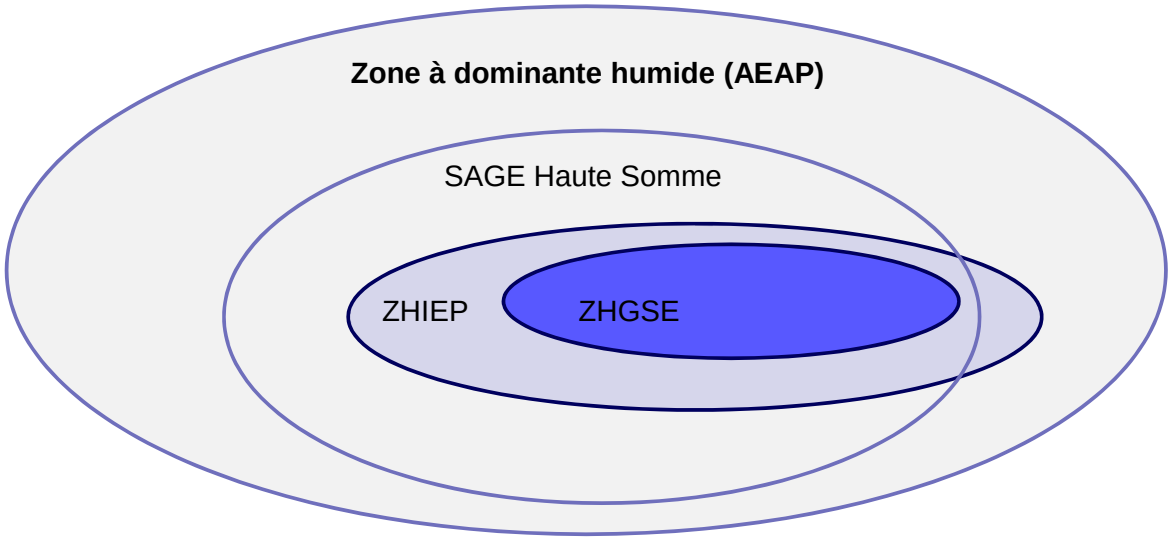

- **Sol** :
Selon la présence prolongée d'eau à moins de 50 cm de la surface
(liste dans la circulaire)

- **Végétation** :
Espèces caractéristiques des zones humides définies dans la circulaire

- **Habitat** :
Habitats caractéristiques des zones humides définies dans la circulaire

Etat des lieux

Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier – ZHIEP

❑ Délimitation et mise en place de Programmes d'actions dans les ZHIEP

• En concertation avec les acteurs locaux (Comité de Gestion)

• Précisant les pratiques à promouvoir (MAE…) et les moyens associés afin de permettre des activités compatibles avec l'intérêt de la zone humide,

• En rendant certaines pratiques obligatoires(celles-ci pourront alors bénéficier d'aides de l'Etat).

➢ Financement des services rendus aux zones humides, avec des aides aux agriculteurs (MAE) mais aussi aux collectivités, particuliers…

Etat des lieux

Zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau - ZHSGE

❑ Délimitation et mise en place de **Servitudes** dans le cadre des **SAGE** (concertation)

• Instauration de servitudes compensées par le Préfet et à la charge de la collectivité publique les ayant demandées,

• Possibilité d'obliger les propriétaires et les exploitants de s'abstenir de tout acte pouvant nuire à la zone humide **(règlement du SAGE),**

• Pour les terrains acquis par une collectivité, des contraintes environnementales peuvent être imposées au fermier lors de l'instauration ou du renouvellement des baux.

Etat des lieux

Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR - 2005)

➢ Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les zones humides contre un engagement de gestion favorable sur une durée de 5 ans renouvelable par le propriétaire et l'exploitant

➢ Exonération compensée par l'Etat (donc opération neutre pour la commune)

SAGE Haute Somme

Pourquoi réaliser l'inventaire des ZHIEP et ZHSGE dans le cadre du SAGE ?

➢ Zones humides = milieux riches dont les intérêts de préservation sont multiples : fonctions hydrologiques de régulation des crues, fonction épuratoire, fonction d'habitats pour de nombreuses espèces, fonction de récréation ou d'éducation, etc.…

➢ Participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau

➢ SDAGE Artois-Picardie demande que l'inventaire des zones humides soit réalisé au niveau des SAGE (orientation 25)

A quoi l'inventaire va-t-il servir ?

➢ Description précise des milieux humides – définition de priorités

➢ La CLE du SAGE pourra prendre les mesures (préconisations et orientations d'actions) nécessaires à la bonne gestion de ces milieux – règlement/servitudes

Coût et durée

➢ 40 km² de zones potentiellement humides à caractériser (hors ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, RN)

➢ Coût estimé à 420€/km² soit environ 20 000 euros pour l'ensemble de la zone

➢ Temps pour la phase terrain : environ 3 km² par jour soit 15 jours de terrain minimum

➢ Financements possibles : 50 % AEAP + 30 % Conseil régional Picardie

Etat d'avancement

Le patrimoine naturel - Natura 2000

Etat d'avancement – patrimoine naturel, Natura 2000

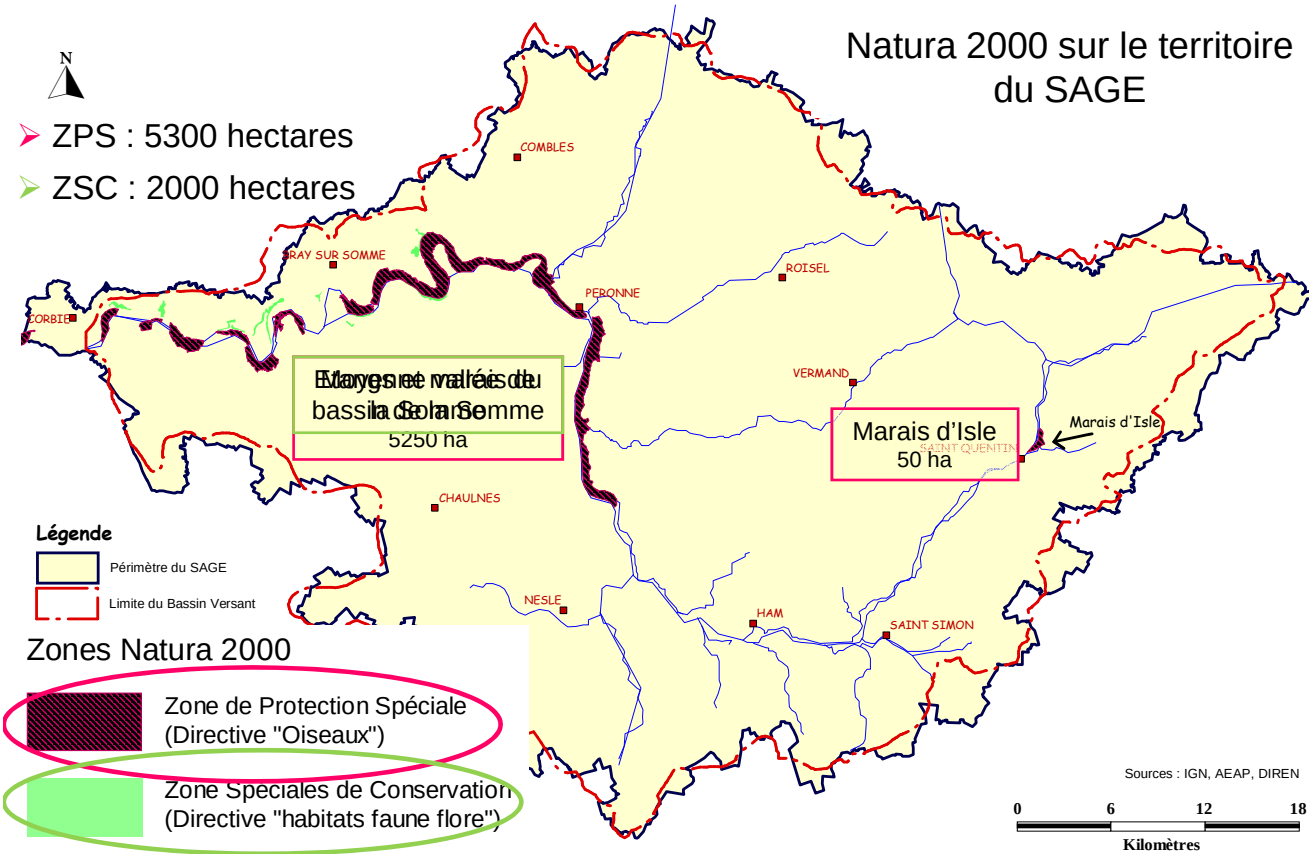

Etat des lieux

Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

- ***Orientation 25 : stopper la disparition, la dégradation des zones humides […]***
- ***Orientation 26 : fonctionnalité écologique et biodiversité***

Missions du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Répondent à plusieurs orientations du SDAGE
Participe à l'atteinte du bon état des masses d'eau

Etat d'avancement

Le patrimoine naturel - Natura 2000
Conservatoire Naturel des Sites De Picardie

Etat des lieux

Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

- ***Orientation 22 : préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée***
- ***Orientation 23 : préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau***
- ***Orientation 26 : fonctionnalité écologique et biodiversité***

Réalisation de plans de gestion sur les affluents de la Somme
Répondent à ces orientations du SDAGE
Partie intégrante de l'état des lieux du SAGE Haute Somme
Participe à l'atteinte du bon état des masses d'eau

Etat d'avancement

Les plans de gestion
des affluents de
la Somme
Syndicat mixte AMEVA

Elaboration d'un programme opérationnel d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de la Haute Somme

Méthodologie de travail (AMEVA-SVA)

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases:

1. Diagnostic global du domaine d'étude :
   - Analyse des problématiques
   - Définition des enjeux
2. **Élaboration d'une charte** :
   - Orientation des travaux selon 3 « objectifs » (écologique, hydrologique, usages)
   - Définition de contreparties lorsqu'il y a des aménagements « lourds »
3. Réunion publique : présentation de l'état des lieux et de la charte
4. Audit auprès des communes du périmètre d'étude
5. Réalisation d'un pré-programme
6. Étude d'impact – document d'incidence pour chaque opération
   (évaluation des incidences du programme de travaux : diagnostic faune/flore/habitats, analyse sédiments)
7. Validation d'un programme opérationnel
8. Dossiers réglementaires : DIG, dossiers Loi sur l'Eau

Typologie des travaux

➢ Le programme de travaux s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Écologiques

  - Restauration de roselières (12 ha)
  - Création de roselières (6 000 m²)
  - Protections de berges en techniques végétales (environ 2 km)
  - Lutte contre les espèces invasives (confinement d'un foyer de jussie d'un hectare)

➢ *Communes concernées :*

- *Bray sur Somme*
- *Brie*
- *Cappy*
- *Epenancourt*
- *Frise*
- *Hamel*
- *Hamelet*
- *Hem-Monacu*
- *Saily le Sec*
- *Suzanne*
- *Voyennes*

- Hydrologiques

  - Restauration de digues (850 ml)
  - Restauration de courants maîtres (10000 m^3 utilisés pour la création de roselières)
  - Protections de berges en techniques mixtes (350 ml)

➢ *Communes concernées :*

- *Bray sur Somme*
- *Hamelet*
- *Hem-Monacu*
- *Sailly le Sec*
- *Voyennes*

- Usages

  - Protection de berges en techniques mixtes (restauration de zones d'accueil du public)
  - Création de sentiers pédagogiques (stabilisation chemins, mise en place signalétique…)
  - Aménagement à vocation halieutique (pontons pêche)

➢ *Communes concernées :*

- *Bray sur Somme*
- *Eclusier-Vaux*
- *Epenancourt*
- *Hamelet*
- *Hem-Monacu*
- *Sailly le Sec*
- *Suzanne*

Cartographie des travaux

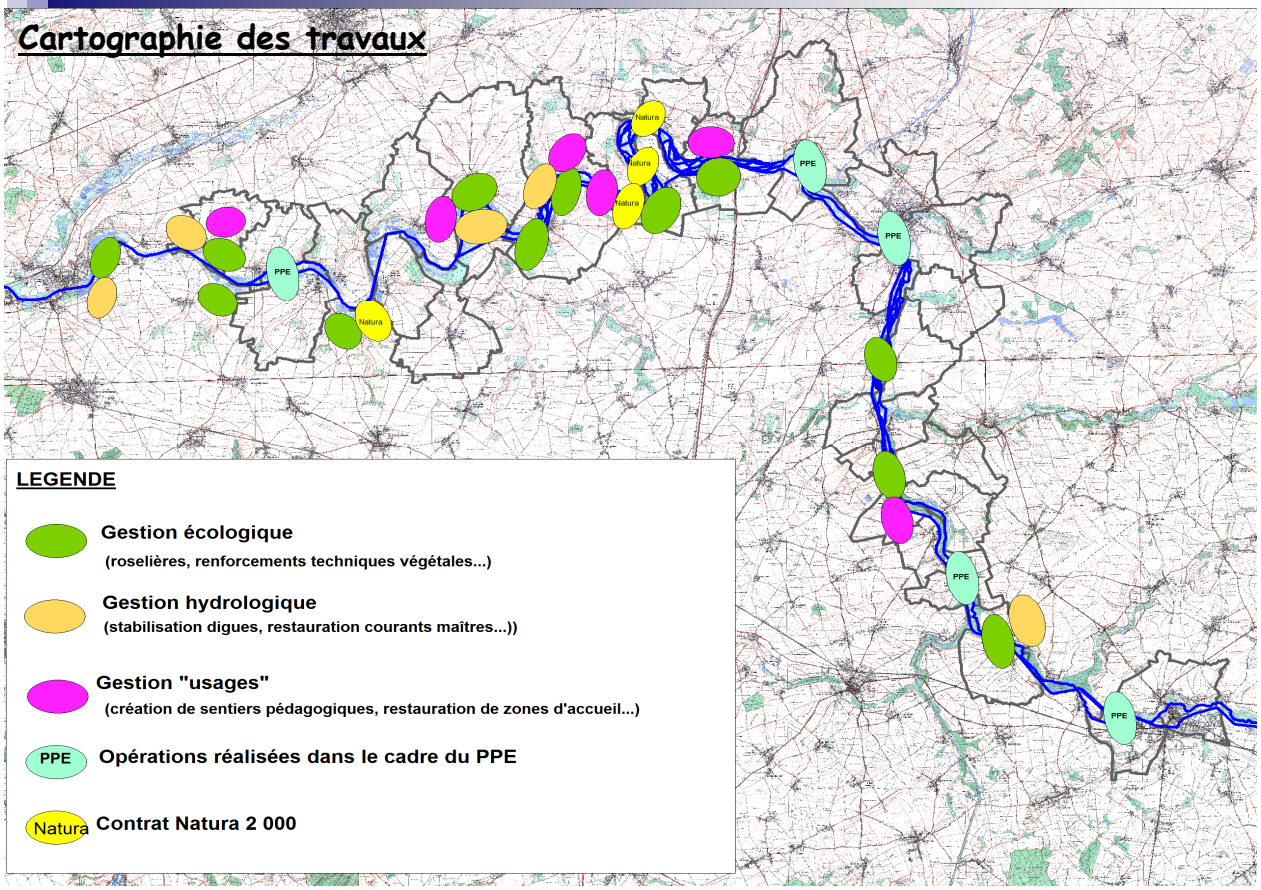

Plan de financement envisagée

- Conseil régional de Picardie
- Conseil général de la Somme
- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- FEDER

80 %

- SVA

20 %

Favorise l'atteinte du bon état des masses d'eau

Possibilité de reproduire ce type d'opérations sur d'autres sites du périmètre du SAGE

Utilisation de la Charte AMEVA

SAGE – cohérence entre les différents sites et projets

Consultation

Programmes de mesures du bassin Artois-Picardie
Projet 2009

Consultation projet SDAGE - PM

Différence mesures de base / mesures complémentaires

Mesures de base
Mesures applicables à tous les bassins hydrographiques français
Identifiées dans le SDAGE

Mesures complémentaires
Nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE, en plus des mesures de base.
Identifiées dans le programme de mesures

Consultation projet SDAGE - PM

Masse d'eau : AR16 – Cologne/Omignon

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Masse d'eau AR16

Cologne et masse d'eau associée (1013 Craie de la vallée de la Somme amont).

Paramètres limitants : Phosphore, Biologie.

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats-effet sur hydromorphologie			
Restauration des berges	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Revégétalisation des berges	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Restauration du lit mineur	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Etude pour la restauration des annexes alluviales	23 km	collectivités, propriétaires	Rivière

Réalisés dans le cadre des plans de gestion affluents

Consultation projet SDAGE - PM

Masses d'eau : AR56 – Somme canalisée de l'écluse 18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord et masse d'eau associée

Masse d'eau AR56

Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord et masse d'eau associée (1012 Craie de la moyenne vallée de la Somme).

Paramètres limitants : matières organiques, Biologie

Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats-effet sur hydromorphologie				
Somme rivière	Restauration des berges	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration du lit mineur	71 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Somme canalisée	Restauration des berges	59 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	59 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Canal du Nord	Restauration des berges	46 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	46 km	collectivités, propriétaires	Rivière

Travaux réalisés en partie par la CC Saint-Simon et le CSNP

Compétence de VNF

Consultation projet SDAGE - PM

Masses d'eau : AR57 – Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse 13 Sailly aval et masse d'eau associée

Masse d'eau AR57

Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval et masse d'eau associée (1012 Craie de la moyenne vallée de la Somme).

Paramètres limitants : matières organiques, Biologie

Intitulé de la mesure		Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures Habitats-effet sur hydromorphologie				
Somme rivière :	Restauration des berges	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Restauration du lit mineur	28 km	collectivités, propriétaires	Rivière
Somme canalisée :	Restauration des berges	29 km	collectivités, propriétaires	Rivière
	Revégétalisation des berges	29 km	collectivités, propriétaires	Rivière

Travaux réalisés en partie par le SVA et le CSNP

Compétence du CG 80

Consultation projet SDAGE - PM

Approche financière du programme de mesures sur la Haute Somme

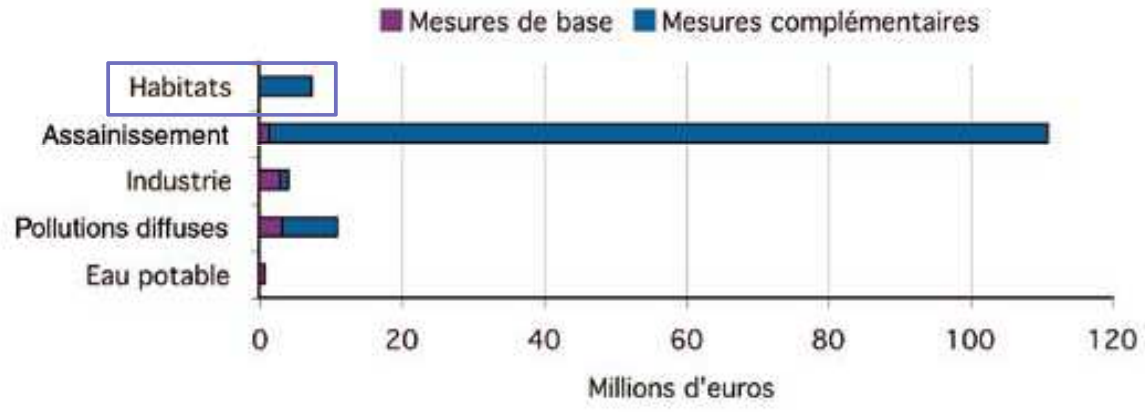

Programme mesures : 8 millions d'euros

Plans de gestion affluents AMEVA sur 5 ans : 700 000 euros

Consultation projet SDAGE - PM

Avis sur le programmes de mesures

Identification de manques dans ces mesures ?
Espèces invasives? Mesure spécifique à ajouter?

Dérogation : report de bon état en 2021 pour la Cologne (AR16). Possibilité de passer en objectif de bon état 2015 - Avis ?
Etat physico-chimique moyen et hydromorphologie à améliorer

Consultation projet SDAGE - PM

Extrait de l'additif aux projets de SDAGE et Programme de mesures 2010-2015

Ensuite, une évaluation plus optimiste du risque de non atteinte du bon état associée à une accélération ou un renforcement du programme de mesures a été réalisée.

Cette modification du programme de mesures permettrait la révision des objectifs 2021 à 2015 pour 4 autres masses d'eau. Il s'agit de cours d'eau où les conditions de dilution ne sont pas défavorables, dont l'occupation du sol n'est pas de type « urbain dense », actuellement proches du bon état (un seul/ peu de paramètres pénalisants en physico chimie ou bons en biologie).

Les cours d'eau concernés sont les suivants :

- La Rhonelle, l'Ecaillon et la Selle/ Escaut :
  Ces masses d'eau sont en état actuel moyen, l'augmentation d'efforts dans le programme de mesures en majorité sur l'assainissement (déphosphatation) pour la Selle et aussi en agriculture (phosphore) pour les deux autres masses d'eau permettrait d'être plus ambitieux.
- La Cologne : l'augmentation d'efforts dans le programme de mesures sur l'hydromorphologie permettrait d'être plus ambitieux. Ceci est d'ores et déjà prévu par l'ajout de mesures supplémentaires de restauration des annexes alluviales.

Les masses d'eau de surface dont le délai pour atteindre le bon état passerait de 2021 à 2015 seraient donc :

- Plan d'eau : Etang du Vignoble à Valenciennes
- Cours d'eau : la Thure (dans l'Avesnois), la Rhonelle, l'Ecaillon et la Selle (tous trois affluents de l'Escaut) et la Cologne (dans la Somme).
- Masses d'eau côtières : de la Slack à la jetée de Malo les Bains (2 masses d'eau)

Soit au total 8 masses d'eau supplémentaires faisant passer l'ambition de 40 % à 50 % de masses d'eau de surface en bon état d'ici 2015.

Consultation projet SDAGE - PM

Avis sur le programmes de mesures

Identification de manques dans ces mesures ?

Dérogation : report de bon état en 2021 pour la Cologne (AR16) ? Possibilité de passer en objectif de bon état 2015 ? Avis ?
Etat physico-chimique moyen et hydromorphologie à améliorer

Proposer une réelle différenciation des objectifs à atteindre entre les masses d'eau naturelles et artificielles – SDAGE ou SAGE?

Gestion des sédiments ? Difficulté liés aux PCB dans le bassin de la Somme. Orientation 28 du SDAGE : Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage ou de dragage

➢Tous les documents des projets de SDAGE et Programmes de mesures sont consultables sur www.ameva.org – rubrique SAGE Haute Somme

Perspectives de travail

✓ **26 Mars 2009 – 9h30 :**
Commission géographique Somme à Amiens – présentation des projets de SDAGE, Programme de mesures et documents associés – réunion présidée par monsieur Mortier

✓ **Avril 2009 (6 avril à confirmer) :**
Réunion de CLE – avis et consultation sur les projets de SDAGE et programme de mesures

✓ **Mai 2009 :**
Travail sur le cahier des charges de l'inventaires des zones humides

✓ **Juin/Juillet 2009 :**
Prochaine réunion de Commission Thématique Gestion de la ressource – validation du cahier des charges zones humides

Merci

Source de la Somme